



Communiqué de presse

Le 10 septembre 2015

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DU PAYS DE MONTS : CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

NOUVELLE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

PPRL Pays de Monts : Communes de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Le Fenouiller, Brétignolles sur Mer, Notre Dame de Monts et Saint-Jean-de-Monts

Les événements dramatiques survenus lors du passage de la tempête Xynthia et ceux du Var en juin 2010 ont conduit l'État à élaborer un Plan national des Submersions Rapides (PSR) dont l'objectif principal est d'inciter les territoires concernés par un risque d'inondation ou de submersion marine, à bâtir des projets de prévention garantissant la sécurité des personnes. La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti sur les territoires menacés est l'un des axes de ce PSR.

Dans ce cadre, l'État engage la couverture progressive d'un certain nombre de communes du littoral vendéen jugées comme prioritaires au moyen d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Cette disposition est complémentaire aux autres actions publiques menées sur les territoires afin d'assurer la gestion globale du risque (protection contre les inondations, information et alerte du citoyen, prévision et vigilance météorologiques).

Le préfet de la Vendée a prescrit l'établissement d'un PPRL sur le territoire des communes vendéennes du Pays de Monts par arrêté du 6 juillet 2012.

Les études d'aléas, basées sur les résultats des études de dangers des ouvrages hydrauliques, ont permis d'élaborer un projet de PPRL.

Le projet de PPRL du Pays de Monts est soumis à la concertation publique depuis le 27 juillet jusqu'au 29 septembre 2015.

Il fera l'objet d'une nouvelle réunion publique d'information à l'attention des habitants de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Le Fenouiller, Brétignolles sur Mer, Notre Dame de Monts et Saint-Jean-de-Monts :

**le mardi 15 septembre 2015 à 17h00
Salle de la Conserverie à Saint Gilles Croix de Vie**





Communiqué de presse

Au cours de cette réunion, les services de l'État présenteront le contexte réglementaire d'élaboration du PPRL, les principes retenus pour la réalisation du projet de PPRL ainsi que les modalités de concertation et d'enquête publique préalables à l'approbation du PPRL.

Seront également présentées aux habitants les dispositions du PPRL en matière de constructibilité et de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants.

Durant la phase de concertation qui s'achèvera le 29 septembre 2015, le projet de PPRL peut être consulté dans les mairies et sur le site internet des services de l'État : www.vendee.gouv.fr

Durant cette période, les habitants peuvent faire part de leurs observations :

- sur les registres d'observations déposés dans les mairies,
- par courriel à l'adresse électronique suivante :
 - PPRL Pays de Monts : ddtm-pprl-monts@vendee.gouv.fr

À l'achèvement de la phase de concertation, les observations recueillies seront analysées et intégrées le cas échéant. Un projet adapté sera ensuite soumis à l'avis des communes, EPCI et acteurs du dossier avant d'être soumis à l'enquête publique pilotée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Nantes.

Après déroulement de l'enquête publique, cette commission remettra ses conclusions au Préfet de la Vendée qui après analyse de ces conclusions, approuvera le PPRL.

